

Introduction.....	3
Finalité A – Lutte contre le dérèglement climatique	6
Réduire les émissions de GES, s’adapter au dérèglement climatique et améliorer la qualité de l’air	6
Luciline	7
Quartier homogène	7
Promouvoir de nouvelles formes de mobilité pour un cadre de vie apaisé.....	7
La pratique du vélo en Ville	8
Refondation de la politique de stationnement	8
Tendre vers la sobriété énergétique et carbone du patrimoine de la Ville.....	8
Plan Bâtiments travaux	9
La rénovation énergétique de l’hôtel de Ville TEPCV	9
Finalité B - Préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources	10
Soutenir la biodiversité au cœur de Rouen	10
Réaménagement des parcs et des jardins.....	10
Objectif Zéro phyto et gestion différenciée	11
Jardinage urbain : Rouen se transforme	11
Protéger les espaces naturels et sauvages	11
Le respect des équilibres écologiques.....	12
Création de réserves de biodiversité sur les pentes boisées des Hauts-de-Rouen.....	12
Des sentiers pour découvrir la ville autrement	12
Repainville : une recherche d'exemplarité environnementale	12
Finalité C-D - Cohésion sociale, solidarité et épanouissement de tous	14
Renforcer l’offre de services de proximité et la mixité sociale	14
Contrat de Ville 2015-2020	14
Veiller au bien-être de l’ensemble de ses citoyens	15
Manifestations solidaires à destination des plus démunis.....	16
Une ville accessible.....	16
Bien vieillir à Rouen	16
La propreté en Ville	16
La valorisation de la Seine	16
Promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes	17
Accueil périscolaire et offre de garde municipale.....	17
Rouen donne des Elles	17
Marches exploratoires à la Lombardie.....	18
Finalité E : Modes de production et de consommation responsables	19
Promouvoir une alimentation durable.....	19
Recours aux produits bio, locaux et frais : Rouen exemplaire	19
Actions éducatives autour de l’alimentation durable	20
Soutenir le développement économique responsable.....	20

Les journées de l'Economie Sociale et Solidaire.....	20
Partenariats et « petits déjeuners des acteurs de l'ESS »	20
Cité Lab, dispositif d'aide à la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires	21
L'Agnel, introduction d'une monnaie locale à Rouen	21
Finalité F : Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville	22
Sensibiliser et inciter à agir	22
Participation citoyenne	22
Education à l'environnement des petits.....	22
Soutien aux associations	23
Eco-responsabilité et exemplarité de la Ville	23
Plan de Déplacement des Employés	24
Dématérialisation	24
Conclusion	26

Introduction

Un nouvel Agenda 21, pourquoi faire ?

L'Agenda 21 est un outil qui permet de structurer et mettre en cohérence l'action locale dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion sociale et de développement économique. Ce document de planification fixe des objectifs et un cadre d'action pour les années à venir et résulte d'une démarche transversale, partenariale et participative. C'est le fer de lance d'une politique en faveur du développement durable.

Lors de la Conférence Internationale sur l'Environnement et le Développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, est apparue la nécessité de concilier le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales afin que le développement devienne durable et prenne en compte les besoins des générations actuelles sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre aux leurs.

Le concept de développement durable ainsi défini implique des changements fondamentaux :

- Placer l'homme au cœur du développement : visant à dépasser une logique purement économique, le développement durable place l'être humain au centre des processus de développement.
- Renforcer la solidarité dans le temps et dans l'espace : l'idée de solidarité dans le temps implique que les politiques conçues et mises en œuvre aujourd'hui préservent les capacités des générations futures à assurer leur propre développement. La solidarité dans l'espace implique, quant à elle, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que des échanges internationaux plus équitables.
- Appliquer les principes de responsabilité et de prévention : il s'agit de concevoir des modes de production et de consommation en réduisant les impacts et les risques, qu'ils soient technologiques, économiques, environnementaux ou sociaux.
- Adopter de nouveaux modes de gouvernance : le développement durable n'est pas de la responsabilité de la seule autorité publique. L'atteinte des objectifs nécessite une implication de tous les acteurs de la société : état, entreprises privées, collectivités, associations, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats et citoyens.

Dans la continuité de son premier Agenda 21 « *Ma ville, c'est ma planète* » adopté en 2011 la Ville de Rouen engage son second plan d'actions afin de poursuivre la mise en œuvre de ces changements à l'échelle de son territoire.

Territoire rouennais et compétences municipales

En raison de la position stratégique de Rouen sur l'échiquier régional, agir pour le développement durable, c'est contribuer à améliorer la situation dans une aire géographique qui dépasse les frontières de l'aire urbaine rouennaise.

34^{ème} ville française et 12^{ème} aire urbaine par sa population, capitale régionale densément peuplée et pôle d'emploi majeur à l'échelle de la Normandie, Rouen est une ville fortement soumise aux pressions liées aux activités humaines.

Traversée par la Seine, au cœur de l'axe Paris-Le Havre, et accueillant le premier port céréalier d'Europe, elle constitue également un véritable carrefour d'échanges.

Au niveau européen et international, Rouen, en tant que territoire et communauté, doit envisager ses responsabilités, dans un esprit de solidarité et de complémentarité.

Cette complémentarité s'organise autour d'une répartition des responsabilités et des compétences entre acteurs publics. Aussi, la Ville s'implique dans des politiques

développées au niveau métropolitain par la Métropole Rouen-Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Région Normandie.

Pour orienter ses politiques municipales là où ses leviers d'action sont les plus forts, la ville s'appuie sur ses compétences légales lui conférant un certain nombre de responsabilités en matière de :

- Services à la population (crèches, écoles primaires, Centre Communal d'Action Sociale, centres de loisirs, résidences pour les personnes âgées, ...),
- Gestion de l'espace public (espaces verts, propreté, ...),
- Tranquillité publique (police municipale),
- Culture, sports et loisirs (théâtres, salles de sport, vie étudiante, ...).

Une démarche d'élaboration collective

L'intérêt d'une démarche Agenda21 réside autant dans les modes d'élaboration que dans le seul contenu de son plan d'action. Pour que les principes portés par l'Agenda 21 trouvent une application concrète, il est en effet indispensable de les concevoir et de les mettre en œuvre avec ceux qui font déjà et feront du développement durable une réalité à Rouen : les élus, les services municipaux, mais aussi l'ensemble des partenaires et des citoyens.

Ces échanges en vue de la construction de l'Agenda 21 ont été réalisés de plusieurs façons :

- La mise en place d'un Comité de pilotage A21 pour orienter la démarche, réunissant des élus de la Ville et ses principaux partenaires publics comme la Métropole Rouen-Normandie, la DREAL, l'ADEME ou encore l'ARE Normandie.
- Des réunions et séminaires réguliers tout au long de la démarche d'élaboration avec les élus et les agents de la collectivité, notamment lors du Comité A21 « Social & Citoyenneté » et du Comité A21 « Energie & Environnement ».
- Une enquête auprès d'habitants rouennais à laquelle avaient répondu plus de 500 personnes représentatives de la population du territoire.
- Une analyse approfondie de la première version de l'Agenda 21 et la rédaction d'une note de synthèse.
- La mise en place d'ateliers collectifs de concertation et de réflexion, les « *Pauses Vertes* », auxquels ont participé une soixantaine d'agents municipaux et une dizaine de citoyens volontaires.

De nouveaux défis pour un nouveau plan d'action :

Le bilan du premier plan d'action 2011-14 a permis d'identifier de nouveaux défis à rattacher au nouvel Agenda 21, parmi eux, nous pouvons citer notamment :

- L'articulation et la complémentarité entre les politiques menées par la Ville et la Métropole Rouen Normandie en matière d'énergie et de climat,
- La structuration et le renforcement du volet social,
- L'implication des parties prenantes et de la société civile,
- La conduite du changement en interne des services,
- L'évaluation de l'impact des politiques et actions menées.

Le document ici présent est structuré en cinq parties reprenant les finalités du développement durable :

- La lutte contre le réchauffement climatique,

- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous,
- Les modes de production et de consommation responsables,
- L'exemplarité et la capacité d'entraînement de la collectivité.

Chacune des parties vient rappeler la volonté de la Ville et dessiner le portrait non exhaustif de l'action municipale récente ou en cours en matière de développement durable. Sont parallèlement présentées les 19 actions phares retenues pour composer ce second plan d'action, chacune illustrant de manière concrète et symbolique les engagements de la Ville pour les années à venir.

Finalité A – Lutte contre le dérèglement climatique

Alors que 196 pays réunis à la COP 21 ont signé le premier accord universel pour le Climat à Paris le 12 décembre 2015, les conséquences du dérèglement climatique sont de plus en plus extrêmes et les prévisions d'augmentation de la température sont alarmantes. Dans le monde, les effets du réchauffement planétaire s'annoncent inquiétants : crises liées aux ressources alimentaires, déplacements de millions de personnes, phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents et aggravés... A Rouen, les phénomènes de canicules et de fortes pluviométries sont aussi amenés à se multiplier.

Comme tous les grands pôles urbains, la ville de Rouen produit des gaz à effet de serre (GES) contribuant au dérèglement climatique mais détient également de réels atouts pour réduire son impact et mieux appréhender ses effets.

Consciente de sa responsabilité, la Ville de Rouen s'est engagée dans plusieurs démarches ambitieuses qu'elle continue de renforcer : adoption de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) et obtention du 1^{er} niveau Cit'ergie en 2013, reconnaissance « *Territoire à énergie Positive pour la croissance Verte* » (TEPCV) en 2015, signature de la convention des maires pour l'énergie et le climat en 2016,...

Rappels des engagements de la Ville :

- Diminution de 30 % des émissions de GES sur son territoire entre 2005 et 2020
- Diminution de 20 % des émissions de GES à l'échelle de son patrimoine et compétences entre 2011 et 2020

Les principaux partenaires publics

- La Métropole Rouen-Normandie
- L'Etat
- Les bailleurs sociaux
- L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie)
- La Région Normandie
- Le Réseau Astuce
- ATMO Normandie
- Les Villes Cit'ergie de la Métropole

Réduire les émissions de GES, s'adapter au dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air

Conformément à ses engagements, la ville de Rouen doit réduire de 30% les émissions de GES sur son territoire d'ici 2020. Toutefois, les chiffres restent élevés du fait notamment de la forte densité de population et des nombreuses activités concentrées sur le territoire.

En complémentarité avec la Métropole Rouen Normandie dont la compétence « réseaux d'énergie » relève depuis 2015 de son autorité, la Ville actionne l'ensemble des leviers dont elle dispose pour agir sur son territoire. Cette problématique est ainsi intégrée aux projets d'urbanisme et d'aménagement (aménagement des quais, projet de rénovation urbaine,...) : la Ville conseille les maîtres d'ouvrage sur la performance énergétique et l'installation d'énergie renouvelable lors du dépôt de permis de construire ; elle sensibilise régulièrement les Rouennais à la rénovation énergétique tandis qu'elle a également développé plusieurs réseaux de chaleur bois, aujourd'hui transférés à la Métropole.

En chiffres

- 399 385 tonnes équivalent CO2 émis en 2014 sur le territoire
- 28 % de GES en moins entre 2008 et 2014 sur le territoire
- 4,6 mois de moins d'espérance de vie à 30 ans à Rouen à cause de la qualité de l'air (étude Aphekom - 2011)

Luciline

Symbole de la reconquête de la Seine et de ses quais, cet ancien site industriel est en cours de reconversion en un éco-quartier de 1 000 logements (dont 25% sociaux) et 60 000 m² d'activités tertiaires et commerciales. Mené dans le cadre d'une large concertation (habitants, conseillers de quartier, commerçants, entrepreneurs locaux, acteurs publics), ce projet s'inscrit aussi dans une démarche environnementale globale : lutte contre l'étalement urbain, bâtiments Très Haute Performance Énergétique, recours aux énergies renouvelables (géothermie), gestion raisonnée des eaux pluviales, mise à jour d'une rivière souterraine (la Luciline) et promotion de la mobilité douce et des transports en commun.

Quartier homogène

Afin de favoriser les opérations de rénovation énergétique chez les particuliers, la Ville a engagé un programme « quartier homogène », en partenariat avec la Métropole. Il s'agit de permettre aux habitants d'un quartier de connaître la performance énergétique de leur logement, d'évaluer le coût de travaux de rénovation énergétique et de mettre en perspective des actions d'amélioration à l'échelle d'un quartier. Une première expérimentation aboutie sur un quartier du jardin des plantes a entraîné sa reconduction sur un quartier de la Grand'Mare, avec à la clé des perspectives de création de groupements de travaux et la poursuite de l'accompagnement.

Et demain

Afin de poursuivre sa participation à la transition énergétique, Rouen s'engage à :

Elaborer un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et de l'adaptation au dérèglement climatique

- Spécifier les vulnérabilités et les risques du dérèglement climatique du territoire rouennais
- Renouveler le plan d'action (poursuite des actions non achevées et nouvelles actions)
- Evaluer la contribution carbone et pollution de l'air des actions inscrites au plan
- Elaborer une stratégie d'approvisionnement énergétique, en lien avec le futur PCAET métropolitain et favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Promouvoir de nouvelles formes de mobilité pour un cadre de vie apaisé

Parmi ses sujets de préoccupation, la Ville de Rouen souhaite encourager la mobilité décarbonnée sur son territoire. Le transport représente en effet près d'un tiers des émissions de GES sur le territoire et est à l'origine de nombreuses nuisances (bruit, pollution de l'air,...).

Dans cet objectif, la Ville poursuit l'adaptation de sa politique de stationnement tandis qu'elle soutient activement la pratique du vélo sur son territoire.

En chiffres

- Emissions de 109 392 tonnes d'équivalent CO2 liées au transport routier
- 16 % d'émissions de GES en moins sur le transport entre 2004 et 2015
- 1500 arceaux vélos
- 49 kms d'aménagements cyclables en 2016 avec un réseau cyclable presque doublé par rapport à 2012
- 1 200 abonnés Cy'clic, 22 stations et 250 vélos

La pratique du vélo en Ville

Au travers de son Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC), élaboré en 2012, la Ville s'attache à développer un réseau cyclable sécurisé, continu, cohérent et de qualité afin d'encourager la pratique du vélo sur le territoire communal. Les travaux menés par la Ville et la Métropole depuis son lancement ont porté les aménagements cyclables à 49kms et les rues réglementées en zones de rencontre à 3,6kms tandis que 300 arceaux ont été posés devant les écoles et 150 en hyper centre. En parallèle, le dispositif Cy'clic de vélos en libre-service poursuit son développement et compte aujourd'hui 1 200 abonnés, 22 stations et 250 vélos.

Refondation de la politique de stationnement

Plusieurs objectifs ont guidé la refondation de la politique de stationnement : assurer un partage équilibré et juste de l'espace public entre les différents usages (transports en commun, livraisons, automobilistes, piétons, cyclistes,...), promouvoir l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville, valoriser le patrimoine et diminuer la pollution liée au trafic qui impacte la santé de tous. Dans cette perspective, le nombre de places gratuites dans le centre et les quartiers alentours a été réduit drastiquement et le stationnement payant étendu tandis qu'a été créé le quart d'heure de stationnement gratuit.

Et demain

Afin de réduire la consommation énergétique sur son territoire, Rouen s'engage à :

Favoriser la mobilité douce et accompagner la Métropole dans la mise en place du plan d'actions « Villes respirables » comprenant l'expérimentation "Manzana" au niveau du quartier St-Hilaire

- Mettre en œuvre une zone de circulation restreinte
- Développer le concept de la rue place (réappropriation des espaces libérés)
- Co-élaborer avec les usagers un code de la rue apaisée

Tendre vers la sobriété énergétique et carbone du patrimoine municipal

La consommation énergétique des 730 bâtiments et de plus de 1300 véhicules de la Ville représente plus d'un tiers de ses émissions totales de GES et plus de 6 millions d'euros de dépenses annuelles.

Grâce à une gestion efficace de ses équipements et un ensemble de travaux de rénovation énergétique, les émissions de GES ont déjà été réduites de plus de 14 % entre 2008 et 2015. La multiplication par 4 du budget de rénovation énergétique depuis 2014 devrait venir consolider ces résultats positifs. Cependant, pour atteindre les objectifs fixés, la Ville doit continuer d'innover sur ce sujet dans un contexte économique contraint.

En chiffres

- Plus de 14 tonnes d'émissions de CO2 sur le patrimoine
- Plus de 730 bâtiments
- Plus de 6 millions d'euros par an de facture énergétique pour les bâtiments
- 2, 2 millions d'euros par an de budget de rénovation énergétique
- 100% d'électricité verte sur les tarifs jaunes et verts
- 33 % des bâtiments de classe énergétique A ou B

Plan Bâtiments travaux

Depuis 2014, la Ville actionne l'ensemble des leviers dont elle dispose : contrôle et suivi des consommations, mise en œuvre de programmes de travaux, réalisation d'audits énergétiques,... Chaque année, elle réalise un bilan complet de ses consommations d'énergie et corrige les dérives identifiées. Depuis 2013, 7 bâtiments majeurs ont bénéficié d'une rénovation permettant d'atteindre 20 à 55 % d'économies d'énergies tandis que 3 bâtiments ont été construits avec une haute performance énergétique. Enfin, plusieurs bâtiments ont été raccordés au réseau de chaleur bois de Grammont, la nouvelle école Rosa Park (2015) est chauffée par une chaudière bois et des panneaux solaires ont été installés sur le centre Pélissier.

La rénovation énergétique de l'hôtel de Ville TEPCV

Lauréate de l'appel à candidature « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », une rénovation énergétique performante est actuellement menée sur l'Hôtel de Ville, bâtiment très énergivore datant du XVIIIème siècle, dont la façade et la toiture sont classées monument historique. Pour atteindre un haut niveau de performance énergétique sans modifier la façade, il est nécessaire de mettre en place un système de chauffage innovant et de remplacer l'ensemble des menuiseries en double vitrage performant sur mesure. La Consommation d'énergie primaire devrait diminuer après travaux de plus de 55% par rapport à la consommation initiale.

Et demain

Afin de réduire la consommation énergétique de son patrimoine, Rouen s'engage à :

Formaliser un Système de Management de l'Energie relatif au patrimoine de la Ville

- Réaliser le projet de rénovation énergétique exemplaire de l'Hôtel de Ville
- Lancer une expérimentation sur la participation des usagers à la performance énergétique
- Poursuivre l'expérimentation sur les contrats de performance énergétique

Finalité B - Préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources

Alors que les villes concentrent plus de la moitié des êtres humains, le maintien de la nature en Ville est une composante essentielle des questions d'urbanisme, de santé publique et du bien-vivre. Plus qu'un simple élément de décor, les espaces communaux publics ou privés contribuent à l'embellissement et à la qualité du cadre de vie, à l'attractivité d'une ville mais répondent également à de multiples préoccupations environnementales, climatiques et socioculturelles.

La Ville de Rouen compte de nombreux parcs, sentiers et des espaces naturels remarquables. A ce patrimoine, se sont ajoutés les nouveaux aménagements sur les quais de la rive gauche de la Prairie Saint-Sever, jusqu'à la Presqu'île Rollet. Autant d'espaces constituant une continuité écologique inscrite dans la trame verte et bleue de Rouen¹.

La place de la nature en ville répond ainsi à de nombreux enjeux confortant la volonté de la Ville non seulement de préserver la biodiversité sur son territoire, de poursuivre la valorisation de ses espaces verts et naturels mais également d'encourager l'insertion du végétal en Ville.

Les principaux partenaires publics

- *La Métropole Rouen Normandie*
- *L'Université de Rouen*
- *La Commission biodiversité*

Soutenir la biodiversité au cœur de Rouen

Depuis ces dernières années, la Ville a entrepris un vaste programme de rénovation des parcs et jardins, adopté une charte de l'arbre, lancé la gestion différenciée de ses espaces verts et initié une politique « zéro phyto ». De nouvelles pratiques en matière d'entretien des espaces verts et urbains visent à préserver l'environnement et la biodiversité.

Par ailleurs, elle a encouragé toutes les initiatives citoyennes impulsées par des habitants, des conseillers de quartier et des associations visant à créer de nouveaux espaces de jardinage et contribuant activement à l'embellissement du cadre de vie.

En chiffres

- 13 000 m² de parcs et jardins réaménagés
- 350 hectares d'espaces verts
- 6 jardins partagés, un verger participatif et 3 jardins familiaux
- 21 ruches et 200 kg de miel récolté chaque année
- 5 600 espèces végétales au Jardin des plantes, 570 000 visiteurs en 2016

Réaménagement des parcs et des jardins

Ces dernières années, une dizaine de jardins, squares et parcs publics ont été réaménagés. Dans chacun de ces projets, la Ville a veillé à maintenir la biodiversité et une gestion

¹ La trame verte et bleue est une mesure qui vise à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

écologique de ces espaces en privilégiant une large palette d'essences florales et les espèces qui nécessitent peu d'arrosage, d'entretien et de traitement.

Objectif Zéro phyto et gestion différenciée

La Ville de Rouen n'a plus recours aux produits phytosanitaires pour le désherbage de ses espaces publics et de ses voiries mais utilise du matériel mécanique et thermique adapté. Elle met en œuvre de nouvelles techniques de jardinage comme le paillage pour une bonne maîtrise de la végétation spontanée. Aujourd'hui, ce dispositif s'étend aux cimetières. En parallèle, elle a déployé un plan de « gestion différenciée » de ses quelque 900 espaces verts urbains. Un changement de pratique est opéré au plus près de l'usage de ces espaces en fonction de leur fréquentation, leur qualité paysagère et de leur intérêt écologique.

Jardinage urbain : Rouen se transforme

Jardins partagés, verger participatif de la plaine Paul Hélot ou encore parcours « fil vert », ces nouveaux espaces collectifs conçus et entretenus par des associations d'habitants d'un quartier, contribuent, au travers de la pratique du jardinage et de la convivialité, à tisser de nouvelles formes de solidarité : mixité sociale, rencontre entre générations, accueil de personnes en situation de handicap, liens culturels... Une charte du jardinage urbain fixe le cadre de la mise à disposition de ces espaces en contrepartie de l'adoption de règles d'usage respectueuses de l'environnement.

Et demain

Afin de poursuivre cette métamorphose Rouen s'engage à :

Accompagner le développement du jardinage urbain et toute forme de végétalisation

- Soutenir les associations s'impliquant dans le jardinage urbain (jardins partagés, pieds d'immeubles, trottoirs,...)
- Inciter à la végétalisation du patrimoine bâti (balcons, façades, toitures, etc.)
- Appliquer la charte de l'Arbre

Faire du Jardin des Plantes la vitrine de la biodiversité

- Rénover et moderniser les serres historiques
- Automatiser la gestion climatique des serres tropicales et réduire les dépenses énergétiques
- Les rendre accessibles à l'ensemble des publics
- Renforcer leur vocation scientifique et pédagogique

Protéger les espaces naturels et sauvages

Les Rouennais l'ignorent parfois mais leur ville c'est aussi 150 hectares de milieux naturels et sauvages : prairies fleuries des quartiers Grieu, Lombardie et Vallon Suisse, pentes boisées de la ceinture des Hauts de Rouen et du Triège des Sapins, zone humide de Repainville et coteaux calcaires de la côte Sainte-Catherine.

Il convient à la fois de faire découvrir ces espaces souvent méconnus des Rouennais mais aussi de les préserver. Cela nécessite une meilleure connaissance de ces écosystèmes et

des pratiques de gestion douce et raisonnée (fauchage tardif, taille douce, pâturage, paillage, broyage...).

En chiffres

- 150 hectares de milieux naturels et sauvages dont 67 hectares d'espaces forestiers
- 1 sentier créé par an depuis 2011, soit 15 km de sentiers créés en 4 ans
- 60 moutons participent en novembre à l'opération d'éco-pâturage sur la colline Sainte-Catherine
- Création de 4 parcours de randonnée sur les Hauts de Rouen (près de 11 km)

Le respect des équilibres écologiques

Une convention de partenariat avec la Métropole Rouen Normandie et l'Université de Rouen a été passée pour la création d'une parcelle expérimentale à la Petite Bouverie vouée à démontrer les apports de la gestion différenciée sur la biodiversité. Ce programme comprend des inventaires naturalistes réalisés par des étudiants. Il permettra par la suite de développer des plans de gestion optimisant les équilibres écologiques. L'évaluation de cette expérimentation sera basée sur des inventaires floristiques et faunistiques.

Création de réserves de biodiversité sur les pentes boisées des Hauts-de-Rouen

Les espaces boisés à Rouen représentent un patrimoine naturel d'une superficie exceptionnelle pour une situation en cœur d'agglomération (67 hectares). Afin d'en préserver la richesse, des « réserves de biodiversité », espaces clos inaccessibles au public, ont été constituées sur lesquelles les interventions de gestion sont réduites aux strictes éventuelles mises en sécurité, de sorte à laisser les écosystèmes présents évoluer et s'enrichir naturellement.

Des sentiers pour découvrir la ville autrement

A l'initiative des conseils de quartier, 4 sentiers dédiés à la promenade et à la randonnée ont été créés sur les Hauts de Rouen et leurs alentours. Sur 15 km, les rouennais peuvent ainsi apprécier un grand nombre d'essences forestières tout en découvrant de magnifiques points de vue sur Rouen et Darnétal. Des tables d'orientation ainsi que des panneaux pédagogiques retraçant la richesse de la faune et de la flore agrémentent ces parcours.

Repainville : une recherche d'exemplarité environnementale

La Ville de Rouen s'est engagée dans une démarche de valorisation environnementale de ce site de 10 hectares. Ces magnifiques lieux recèlent une richesse écologique exceptionnelle au regard des zones humides qui y sont présentes (cours d'eau, mares, sources).

Un tissu associatif dynamique participe, depuis de nombreuses années, à sa préservation et à son entretien au travers de « chantiers verts » ou encore d'actions de sensibilisation.

Et demain

Afin de faire connaître ses espaces naturels remarquables tout en les préservant, la Ville souhaite :

Valoriser le site naturel de Repainville dans le cadre de l'Atelier Urbain de Proximité

- Restaurer les mares (curage) et les berges du ruisseau
- Réaliser un parcours pédagogique à destination du public
- Réaliser des inventaires de biodiversité, si possible participatifs
- Elaborer des plans d'entretien adaptés aux spécificités des différentes parcelles du site
- Restaurer la maison dans le but d'héberger les acteurs intervenant sur le site et d'accueillir les publics dans le cadre des actions de sensibilisation
- Améliorer l'accessibilité du site par un parcours reliant les Hauts de Rouen, le site Naturel de Repainville et le cœur de Ville pour les marcheurs et les vélos (continuité écologique)

Finalité C-D - Cohésion sociale, solidarité et épanouissement de tous

Le développement durable doit contribuer au progrès social et viser à réduire les exclusions et les discriminations. Il doit servir l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des plus fragiles. Il s'agit aussi de recréer ou de renforcer le lien entre les humains, les sociétés et les territoires afin d'éviter que le partage des richesses ne se fasse au détriment des plus démunis, des générations futures, ou encore des territoires voisins ou plus lointains.

Pour la Ville, l'épanouissement de tous nécessite que tous les Rouennais puissent accéder et fréquenter ses établissements culturels, sportifs, administratifs, scolaires, ... quels que soient leur origine, catégorie sociale, sexe, âge, lieu de résidence, handicap, ...

Les principaux partenaires publics

- La Métropole de Rouen,
- Le Département de la Seine-Maritime,
- L'Agence Régionale de la Santé (ARS)
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- La Préfecture de la Seine-Maritime
- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU),
- Les bailleurs sociaux,

Renforcer l'offre de services de proximité et la mixité sociale

L'équilibre de l'offre de services sur l'ensemble du territoire et la mixité sociale au sein des quartiers représentent depuis longtemps des sujets de préoccupation de la Ville auxquelles elle consacre des moyens importants.

Niveau de vie, autonomie, équité, santé, cohésion sociale, qualité de l'environnement : de multiples facteurs interviennent dans le bien-être des habitants. La Ville y contribue en améliorant la convivialité de ses espaces publics, en créant des équipements sportifs, des crèches, des écoles ou encore des maisons de quartier.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) œuvre quant à lui à la cohésion sociale à travers une multitude d'actions répondant aux besoins des Rouennais les plus défavorisés.

En chiffres

- 54 écoles, 327 classes, 7 467 écoliers
- 9 centres de loisirs
- 11 centres sportifs, 9 gymnases, 6 stades et 3 piscines
- 6 bibliothèques de proximité et 1 bibliothèque patrimoniale
- 4,4 millions d'euros de subventions aux associations et établissements culturels
- 3 mairies de proximité
- 16 maisons de quartier

Contrat de Ville 2015-2020

Par la signature du Contrat de Ville 2015-2020, en direction des quartiers prioritaires des Hauts de Rouen et de Grammont, la Ville poursuit la mutation de ses quartiers les plus

fragiles amorcée depuis près de 10 ans. Ce contrat repose notamment sur quatre champs transversaux : la jeunesse, l'égalité des femmes et des hommes, la lutte contre les discriminations et le développement durable. Il implique une intervention publique adaptée aux spécificités de ces quartiers et une participation accrue des habitants.

Au-delà de la rénovation urbaine, il s'agit donc d'un vrai projet de vie, social, participatif, développant l'activité économique, l'emploi,... comprenant les luttes contre l'isolement, la stigmatisation, l'enclavement et en faveur d'une réelle égalité des chances au cœur de ces territoires. Le renouvellement des espaces et équipements publics est conçu pour renforcer le vivre ensemble, en complément de l'action quotidienne des services municipaux et des associations soutenues par la Ville.

Et demain

Afin d'améliorer son offre de services de proximité, Rouen s'engage à :

Equilibrer l'offre de services sur l'ensemble du territoire et refonder l'offre sur les quartiers Grammont et Hauts de Rouen

- Analyser les besoins sur le quartier Grammont
- Réaliser une étude de préfiguration de l'offre de services publics sur les Hauts de Rouen comprenant l'étude de la création d'une piscine écologique accessible à tous sur les hauts de Rouen dans le cadre du PNRU II
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme Relation Usagers
- Rééquilibrer l'offre "enfance" (crèches et primaire) en lien avec les besoins des nouveaux pôles de développement urbain (rive gauche et quartier ouest)
- Créer un conseil consultatif des politiques sociales (Ville, CCAS, partenaires financeurs et des représentants d'usagers)

Veiller au bien-être de l'ensemble de ses citoyens

En matière de cohésion sociale, la Ville œuvre pour donner aux Rouennais toute leur place dans la cité, en particulier aux plus démunis.

A titre d'exemple, elle organise plusieurs manifestations à destination ou autour des personnes en situation de précarité. Elle s'efforce également de rendre son territoire et ses bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap. De même, elle veille au bien-être des personnes âgées sur son territoire, notamment afin de lutter contre leur isolement.

De même, dans la limite de ses compétences, la Ville s'engage à mener une politique de santé durable en veillant notamment à la qualité de l'air dans ses bâtiments, dont ses écoles, crèches et accueils de loisirs.

Enfin, la qualité de vie de ses citoyens étant au cœur de ses préoccupations, elle assure l'entretien et la valorisation de ses espaces publics.

En chiffres

- 4 résidences pour personnes âgées et 1 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- 282 logements dans les résidences de personnes âgées municipales
- 560 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite

- 6km de promenade aménagés sur les quais bas rive droite et gauche
- 450 personnes invitées au « Noël solidaire » de l'hôtel de Ville

Manifestations solidaires à destination des plus démunis

Depuis 2009, le festival Macadam and Co permet des moments d'échanges et de réflexion sur les problèmes rencontrés par les personnes sans domicile lors de rencontres thématiques et festives. Il s'agit de sensibiliser tous les Rouennais à la vie des sans-abri et de les impliquer dans une démarche de solidarité. Depuis plusieurs années a également lieu un réveillon de Noël solidaire dans les salons de l'Hôtel de Ville. Cet évènement permet à des personnes accidentées de la vie et à des familles en situation de grande précarité d'oublier leurs difficultés le jour de Noël et de partager un moment de fraternité et de convivialité.

Bien vieillir à Rouen

La politique en faveur des séniors vise notamment à soutenir le maintien à domicile et développer les établissements d'hébergement, faciliter l'accès aux soins et lutter contre l'isolement des personnes âgées. A ce titre, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC des aînés) répond gratuitement aux questions concernant les différents services et les aspects de la vie quotidienne des personnes de plus de 60 ans. La Maison des Aînés, véritable lieu d'accueil, d'information et d'animation pour les personnes âgées et leurs familles, propose également un programme de manifestations et d'animations tout au long de l'année. Enfin, le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) assure des soins d'hygiène et d'aide à la personne, afin de maintenir les personnes âgées dépendantes à leur domicile.

Une ville accessible

La Ville veille depuis de nombreuses années à assurer l'accessibilité de ses bâtiments et de ses espaces publics aux personnes en situation de handicap. Elle a engagé à ce titre une démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur 9 ans, concernant 225 sites. Elle poursuit également avec la Métropole la mise en œuvre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Parallèlement, elle continue d'intégrer les problématiques inhérentes aux différents types de handicap dans ses politiques publiques (manifestations accessibles, accueil spécifique des enfants en situation de handicap,...).

La valorisation de la Seine

Initiée en 1998 avec le lancement de l'aménagement des quais bas rive droite, la reconquête des quais s'est poursuivie depuis 2013 sur la rive opposée : les Rouennais peuvent désormais profiter pleinement d'une promenade fluviale le long de la Seine de plus de 6km. Avec 23 hectares d'espaces verts, plus de 600 arbres plantés, ce nouvel espace composé de prairies, de jardins, d'espaces de jeux, d'esplanades et de gradins descendant vers le fleuve permet également d'accueillir de nombreuses activités sportives et évènementielles.

La propreté en Ville

La Ville a placé la propreté parmi ses actions prioritaires en termes d'amélioration du cadre de vie. Des efforts conséquents ont été déployés tant sur le renouvellement et la modernisation des engins de nettoyage que sur le déploiement de mobiliers urbains spécifiques (poubelles, distributeurs de sachets à déjection canine). Le traitement de la pollution visuelle (panneaux publicitaires et affichage sauvage notamment) font également l'objet d'une attention constante.

Et demain

Afin de veiller au bien-être de ses citoyens, la Ville souhaite :

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, notamment au travers de la création d'une résidence intergénérationnelle

- Accompagner, dans le cadre d'un AUP, la réflexion liée au projet de création d'une résidence intergénérationnelle à la Grand'Mare en partenariat avec l'association Bien Vieillir à la Grand'Mare (BVGM) et Logiseine (étude en cours)
- Former les personnes âgées aux outils numériques afin de rompre avec leur isolement

Expérimenter l'outil « étude d'impact santé » (EIS)

- Recenser l'ensemble des études scientifiques et publications permettant de faire un lien entre les options retenues et des impacts positifs ou négatifs sur la santé des populations
- Examiner collégalement ces études et leur application au projet en vue de préconisations visant à maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs avant d'engager le projet
- Evaluer le projet réalisé au prisme des impacts santé

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Le 3 février 2011, la Ville de Rouen signait la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et adoptait son premier plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes en 2013. En interne, elle déploie d'importants efforts pour avancer sur l'égalité professionnelle et faire partager à ses agents les enjeux de la lutte contre les stéréotypes et les discriminations. La Ville intègre également cette problématique dans ses diverses politiques publiques, recouvrant des secteurs aussi divers que l'enfance, l'insertion professionnelle, l'accès aux pratiques sportives et culturelles, etc.

En chiffres

- 477 places en crèche municipale dont 295 via le financement de 11 structures associatives pour un montant de 420 000 €
- 255 agents municipaux formés ou sensibilisés aux thématiques de l'égalité femme-homme de 2015 à 2017
- 1 537 participantes à l'opération le Sport donne des Elles dans le cadre de Rouen donne des Elles

Accueil périscolaire et offre de garde municipale

Un système d'accueil périscolaire est proposé dans les écoles maternelles et élémentaires, participant à la conciliation des temps professionnel et personnel des parents de jeunes enfants, assurant l'accueil, selon les temps de la journée, d'un quart à trois quarts des élèves et un service de restauration le mercredi midi. Ces dernières années, le renforcement de l'offre a été poursuivi avec notamment la reconstruction de la crèche Rose des vents.

Rouen donne des Elles

Depuis plusieurs années à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes le 8 mars, la Ville et ses partenaires proposent tout au long du mois de mars un large éventail d'actions et d'évènements autour de l'égalité des femmes et des hommes. A titre d'exemple, lors de l'édition 2017, 1 537 femmes ont pu découvrir et participer à des activités sportives variées accessibles gratuitement le temps d'un week-end.

Marches exploratoires à la Lombardie

La Ville de Rouen a expérimenté une première marche exploratoire dans le quartier de la Lombardie, situé sur les Hauts de Rouen. Cette démarche vise à favoriser la réappropriation de l'espace public par les femmes, renforcer leur liberté de circuler et permettre une réelle co-construction avec les habitantes à l'aune de leur expertise d'usage quotidien et en les associant pleinement au processus de mise en oeuvre. Une dizaine d'habitantes accompagnées par des professionnelles ont ainsi présenté aux décideurs.un diagnostic assorti de propositions dont certaines ont abouti à des réalisations concrètes.

Et demain

Afin de poursuivre son engagement en matière d'égalité femme-homme, la Ville souhaite :

Etendre les marches exploratoires à d'autres usages (transport, sport, loisirs,...)

- Déployer la démarche des marches exploratoires sur le quartier Grammont
- Mener le projet de "voyage exploratoire" sur le thème de la sécurité des femmes dans les transports en commun (en cours)
- Favoriser l'accès au sport et aux loisirs pour tout.e.s

Finalité E : Modes de production et de consommation responsables

Nos modes de production et de consommation linéaires (extraire, fabriquer, consommer, jeter) sont incompatibles avec les ressources limitées de la planète. Il s'agit de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources ainsi que la production de déchets.

A Rouen, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente presque 12 % des emplois du territoire et la Ville souhaite prendre toute sa part dans le développement de ce nouveau modèle. Elle entend ainsi à la fois dynamiser l'activité économique locale, le commerce de proximité et créer du lien social tout en prenant en compte les problématiques du développement durable et de démocratie participative.

Par ailleurs, en reprenant en régie la restauration scolaire, puis en créant avec la commune de Bois-Guillaume, un Syndicat Intercommunal de Restauration (SIREST), la Ville a développé le recours aux produits bio, locaux et engagé la transition vers une alimentation plus saine, équilibrée et respectueuse de notre environnement.

Les principaux partenaires publics

- La Métropole Rouen-Normandie
- Le SMEDAR

Promouvoir une alimentation durable

Pour s'engager vers une alimentation saine et durable, la Ville a choisi de changer ses modes d'approvisionnement en denrées alimentaires et de préparation des 7 000 repas servis quotidiennement dans ses écoles, crèches et centres de loisirs. Ce nouveau système, meilleur pour la santé des enfants et celle de la planète permet également de mieux satisfaire leurs besoins nutritionnels.

En chiffres

- 7 000 repas servis par jour dans les 54 écoles publiques, les crèches et les centres de loisirs municipaux
- 80% de produits frais et 96% « faits maison »
- En 2011, 28% de produits locaux et 10% de produits bio. En 2015, respectivement 40% et 14%. En 2016, respectivement 50% et 23%.

Recours aux produits bio, locaux et frais : Rouen exemplaire

Une attention toute particulière est portée à l'équilibre des menus et des goûters élaborés par un comité composé du médecin des crèches, d'agents de la cuisine centrale, des écoles, des crèches et des accueils de loisirs. La validation des menus deux mois à l'avance permet de passer commande auprès de fournisseurs locaux afin de privilégier les filières courtes et de développer les filières « bio ». En 2016, 50% de produits locaux dont 23 % de produits « bio » de Normandie ont été servis aux enfants. La confection des repas la veille de leur service permet d'atteindre 80% de produits consommés frais.

Le choix des conditions d'élevage des viandes fait aussi l'objet d'une grande attention (à titre d'exemple : démarche « Bleu-Blanc-Cœur »). A l'exception du veau et de l'agneau, la viande servie est garantie normande et l'achat de bêtes entières permet de réduire le gaspillage en valorisant l'ensemble des pièces.

Actions éducatives autour de l'alimentation durable

Un projet spécifique sur le gaspillage alimentaire est en cours d'élaboration. Un premier diagnostic a été mené en 2015/2016 dans des écoles et les centres de loisirs tests afin de quantifier les déchets, sensibiliser les enfants et élaborer des pistes d'actions. Sur la base de ce diagnostic, plusieurs établissements mènent d'ores et déjà des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, avant que l'expérimentation ne soit démultipliée sur le territoire.

Et demain

Afin de poursuivre le soutien à une alimentation plus durable et respectueuse de notre environnement dans la restauration scolaire :

Mettre en œuvre le projet « bien-être autour du repas » en s'appuyant sur la démarche « mon restau responsable »

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le bien-être des enfants pendant la pause méridienne- Elaborer et mettre en œuvre un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et les centres de loisirs (dont la valorisation des déchets)- Favoriser le recours aux produits bio et issus du commerce local ou équitable |
|---|

Soutenir le développement économique responsable

L'économie sociale et solidaire ajoute à l'économie classique des valeurs de solidarité, de partage et de justice. Afin de promouvoir cette prise en considération de l'intérêt collectif au détriment du seul profit individuel, la Ville soutient les acteurs locaux de l'ESS et les initiatives innovantes par la mise en avant des dispositifs d'accompagnement existants. Elle entend ainsi à la fois faire vivre ses commerces de proximité, développer les circuits courts et dynamiser l'activité économique responsable portée par des structures dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

En chiffres

- 82 500 agnels mis en circulation / 106 prestataires pour 600 utilisateurs

Les journées de l'Economie Sociale et Solidaire

Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, la Ville organise depuis 3 ans une journée de l'ESS. Cette journée est l'occasion de mettre en avant les démarches exemplaires et novatrices développées sur son territoire autour d'ateliers thématiques, de débats et de conférences. Des tables rondes favorisent notamment les échanges entre porteurs de projets locaux et professionnels en activité quand le forum permet, tout au long de la journée, au grand public de se renseigner sur le sujet.

Partenariats et « petits déjeuners des acteurs de l'ESS »

Afin de construire un écosystème autour de l'Economie Sociale et Solidaire et permettre l'émergence de nouveaux projets, la ville de Rouen propose de renforcer ses relations avec les principaux centres de ressources de l'ESS. Dans le cadre de conventions conçues pour développer des actions communes, elle propose de mutualiser des ressources pour donner

une plus grande visibilité aux porteurs de projets et renforcer l'attractivité du territoire sur ces champs de l'économie.

Cité Lab, dispositif d'aide à la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires

Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet, tel est l'enjeu des Cités Lab. Cette initiative portée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville (CCAS) permet aux porteurs de projet de bénéficier d'une aide. Dans les quartiers prioritaires, Cités Lab vise ainsi à inciter tous les publics à se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat aux côtés des principaux acteurs de l'accompagnement et du développement de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce dispositif propose un volet désamorçage de projets important et original, permettant la construction et/ou la consolidation de parcours d'insertion socioprofessionnelle.

L'Agnel, introduction d'une monnaie locale à Rouen

Un collectif de citoyens de tous horizons, de commerçants, d'entrepreneurs et d'associations s'est constitué pour créer en, novembre 2015, la monnaie locale l'Agnel. Comme toute monnaie citoyenne, elle soutient l'économie locale et ses acteurs économiques. Favorisant les circuits courts, elle contribue également à réduire les transports de marchandises et leur impact écologique. L'Agnel constitue donc un moyen de remettre l'argent au service de l'économie réelle et de circuits économiques locaux et responsables.

Et demain

Afin de soutenir les acteurs économiques de proximité, la Ville de Rouen souhaite :

Encourager l'usage de la monnaie locale "Agnel" et étudier la faisabilité de paiement de certaines prestations municipales en Agnel
--

Finalité F : Exemplarité et capacité d'entraînement de la collectivité

La Ville de Rouen vise l'exemplarité dans ses pratiques afin d'amorcer un effet d'entraînement sur son territoire et au-delà.

Les objectifs et méthodologies adoptés dans la mise en œuvre du premier Agenda 21 ont conduit à insuffler une nouvelle dynamique et de nouvelles pratiques, prenant en compte de manière plus transversale et participative les enjeux de Développement Durable.

La définition française d'une administration éco-responsable stipule que les acteurs publics doivent être exemplaires dans leur fonctionnement interne, notamment à travers une politique d'achat favorisant les éco-produits, la réduction des consommations (eau, énergie, papier), la gestion des patrimoines bâti et non bâti, la gestion des déplacements et la sensibilisation au développement durable des personnels.

Les principaux partenaires publics

- La Région Normandie
- L'ADEME
- La Métropole Rouen-Normandie

Sensibiliser et inciter à agir

L'adhésion des parties prenantes aux actions menées par la Ville nécessite de renforcer la concertation, la consultation et la co-construction des politiques publiques. La mise en œuvre de démarches participatives est indispensable pour que le plus grand nombre prenne part et contribue aux projets et au bien-être de la collectivité.

En chiffre

- 12 Conseils de quartier répartis sur l'ensemble du territoire et rassemblant plus de 340 personnes
- Budget participatif de 230 000 € annuel
- 900 enfants ayant participé à des actions d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté

Participation citoyenne

Précurseur en la matière, la Ville de Rouen a créé les premiers conseils de quartier en 1996. Depuis elle ne cesse d'enrichir ses dispositifs participatifs. Rouen dispose ainsi de nombreux outils de participation citoyenne et de politique de proximité permettant à chacun d'exprimer son avis, de participer à l'amélioration de son cadre de vie, de co-élaborer projets et décisions publiques pour le bien de tous : budget participatif, ateliers urbains de proximité, balades urbaines, conseils citoyens sur les quartiers prioritaires,...

Education à l'environnement pour les plus jeunes

La Ville développe à destination des enfants des actions de sensibilisation portant sur les thématiques larges du Développement Durable (dérèglement climatique, biodiversité, mobilité, réduction des déchets, citoyenneté, handicap, ...). Ces programmes variés sont bâtis autour de projets pédagogiques qui se déroulent tout au long de l'année sur les temps scolaires, périscolaires et accueils de loisirs.

Soutien aux associations

La Ville apporte son soutien à de nombreuses associations œuvrant sur les champs de l'environnement, de la citoyenneté, du handicap,... par le biais notamment de subventions. Il s'agit de soutenir les associations dont l'action a un caractère bénéfique pour le territoire rouennais ou ses habitants : jardinage urbain, développement de la pratique du vélo, accès au droit et promotion de l'égalité femme-homme, interculturalité et lutte contre les discriminations, accès à la culture et aux loisirs des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie,...

Et demain

Afin de poursuivre ses actions de sensibilisation, Rouen s'engage à :

Développer une culture administrative du Développement Durable en s'appuyant sur la création de « tutos »

- Poursuivre et amplifier les démarches d'éco-gestes initiées (dématérialisation, Réduce-It, produits d'entretiens, tri des déchets)
- Imaginer et réaliser des clips tutoriels vidéo qui seront postés sur le site intranet D-Clic dans la rubrique « web TV »

Poursuivre la sensibilisation des publics scolaires à l'environnement et au Développement Durable

- Généraliser un programme de sensibilisation aux économies d'énergie en fonction du retour d'expérience des programmes Watty et Défi énergie
- Installer des récupérateurs d'eau dans les écoles, notamment en lien avec l'installation de tables de jardinage

Développer un programme d'incitation des familles rouennaises vers des pratiques à faible impact carbone

- Développer les actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique
- Lancer un nouveau programme de quartier homogène
- Expérimenter les démarches de passeports de la rénovation énergétique, d'auto-rénovation,...
- Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire et plus particulièrement le solaire photovoltaïque

Accompagner un club sportif dans une démarche de club écoresponsable

Créer une plateforme d'échange de services et de bénévolat ouverte aux agents et aux citoyens

- Effectuer un recensement des besoins et de l'offre existants
- Elargir le vivier de bénévoles de la Ville

L'éco-responsabilité et l'exemplarité d'une Ville impliquent un changement des comportements et des pratiques en interne au quotidien pour tendre vers un réel management environnemental et durable.

Dans cette perspective, le Ville de Rouen a l'ambition de développer en interne une véritable « culture administrative du développement durable » afin que chaque service et chaque agent intègrent progressivement cette dimension dans l'exercice de ses missions.

En chiffres

- Intégration d'une clause sociale et/ou environnementale dans 100% des marchés publics
- 30% des agents bénéficiant d'un accès au parking de l'Hôtel de Ville pour leurs déplacements domicile / travail pratiquent le covoiturage en 2017
- 6,6 % de travailleurs bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé parmi les employés municipaux en 2015, pour 5,04% en 2015

Plan de Déplacement des Employés

Le Plan de Déplacement des Employés (PDE) vise à modifier les pratiques de mobilité des agents, dans le cadre de leurs déplacements quotidiens domicile / travail et professionnels afin de favoriser le co-voiturage, l'usage des transports en commun, la mobilité douce (vélo, marche à pied)... La Ville a ainsi mis en place, entre autres, de nouvelles règles d'accès aux parkings des véhicules personnels des agents de l'Hôtel de Ville fin 2016 instaurant un accès prioritaire et gratuit aux équipages de covoiturage.

Certification Iso 14001 du parc de véhicules

Le garage municipal a mis en place un système de management environnemental et obtenu depuis 2009 la certification ISO 14001 de son parc de véhicules. Cet engagement est la garantie d'installations respectueuses de l'environnement et d'une maîtrise des consommations d'énergie et des volumes de déchets produits.

Dématérialisation

Les nouvelles technologies de l'information permettent d'appliquer des procédures internes, des outils de communication et de proposer aux citoyens des services moins consommateurs en papier. Ainsi, la Direction des Systèmes d'Informations a engagé la généralisation d'applications professionnelles basées sur des échanges de données sous format numérique : la préparation et validation des délibérations du Conseil Municipal se font par exemple sur une application numérique depuis 2014.

Et demain

Afin de d'accomplir son devoir d'exemplarité, Rouen s'engage à :

Poursuivre la mise en œuvre du PDE

- Généraliser le principe de la réforme des parkings de l'Hôtel de Ville aux sites de l'hyper-centre rive droite
- Engager une expérimentation sur le télétravail

Formaliser dans le processus achat une procédure d'achat responsable

- Elaborer des clauses spécifiques adaptées à chaque marché
- Faire appliquer la charte des chantiers à faible nuisance lors d'opérations lourdes sur nos bâtiments
- Former, accompagner les directions
- Evaluer le dispositif
- Elaborer une charte du mécénat

Conclusion

Et après ? Faire vivre l'Agenda 21

L'Agenda 21 sera mis en œuvre à travers les projets phares du présent document, mais également à travers l'ensemble des politiques conduites par la Ville.

Le suivi, l'évaluation et l'amélioration de ce nouvel Agenda 21 sont fondés sur un système de pilotage rigoureux articulé autour de :

- l'évaluation des résultats atteints au regard des objectifs ciblés par un système d'indicateurs concrets et quantifiables,
- du suivi de l'avancement de mise en œuvre du plan d'action (respect des délais et des objectifs).

L'intérêt de la démarche réside autant dans son contenu que dans sa démarche d'élaboration, y compris dans son processus décisionnel, certaines instances sollicitées lors de la définition et de la mise en œuvre du premier plan d'actions ont été revues pour une efficacité accrue :

- Maintien du comité de pilotage qui oriente la démarche dans le respect des principes du Développement Durable et en assure la coordination générale.
- Le comité technique constitué d'agents municipaux en charge du suivi des actions ne s'est pas avéré fonctionnel. Des comités de pilotage opérationnels lui ont été préférés pour l'animation des différentes démarches Cit'ergie, Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (T.E.P.C.V.), Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), Plan d'Accessibilité Voiries et Espaces Publics (PAVE), etc.
- Remplacement des comités techniques et comités restreints par deux comités d'expertise, « Environnement-Energie » et « Social-Citoyenneté » placés sous la présidence d'élus thématiques,
- Du fait d'une composition trop hétéroclite, le Conseil Rouennais de Développement durable (C.R.D.D.) constitué d'une quarantaine de membres issus de la société civile s'est montré inefficace et sera abandonné. Acteurs, partenaires et habitants, pourront s'appuyer sur des groupes composés de spécialistes, d'usagers et/ou de conseillers de quartier tels que la Commission Mobilité, la Commission Biodiversité ou la Commission Communale Pour l'Accessibilité (C.C.P.A.) dont l'implication est très concrète.

L'impact des politiques menées ne sera toutefois jugé satisfaisant que si la Ville parvient également à mobiliser en dehors de ses murs. Plusieurs mesures devront permettre de renforcer l'implication des citoyens et de la société civile dans la poursuite des objectifs clés de l'Agenda 21 telles que l'évaluation participative des résultats atteints et les appels à projet en direction des associations.

Enfin, il est important de noter la déclinaison d'autres plans structurants rattachés à la démarche d'Agenda 21 de la Ville, tels que le Plan d'actions Cit'Ergie, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (A.d'A.P.) ou encore le plan d'actions en matière d'égalité des femmes et des hommes